



Bureau Electoral
Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 26 février 2021

INFORMATION AUX ELECTEURS

ELECTIONS COMMUNALES 7 MARS 2021

1^{er} et 2^{ème} TOURS DES ELECTIONS A LA MUNICIPALITE ET DU SYNDIC.

***"les recommandations de l'OFSP en matière de distances sociales (1,5m)
et d'hygiène (port du masque obligatoire et désinfection des mains)
doivent être respectées pendant la campagne, le scrutin et le dépouillement".***

VOTE DES ELECTEURS

En cette période de pandémie, les électrices et électeurs sont expressément invité(e)s à **utiliser le vote par correspondance** pour le 1^{er} tour de la Municipalité. Il s'agit de la manière la plus sûre de voter en minimisant les risques.

Le vote au local de vote (grande salle) sera possible durant les heures d'ouverture

- 1^{er} tour Municipalité : de 8h00 à 9h00
- Votations fédérales : de 10h00 à 11h00
- 2^{ème} tour Municipalité ou 1^{er} tour Syndic : de 11h15 à 12h15
- 1^{er} ou 2^{ème} tour Syndic : de 14h30 à 15h30
- 2^{ème} tour Syndic : de 17h30 à 18h30

Un circuit et des files d'attente seront mis en place ainsi que du gel hydroalcoolique.

Merci de respecter la signalisation et les instructions du personnel sur place.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Il est rappelé que les **rassemblements spontanés de plus de quinze personnes sur le domaine public en extérieur sont prohibés**.

Afin d'éviter de tels attroupements la proclamation des résultats n'aura **pas** lieu à la grande salle comme d'habitude. La grande salle sera fermée dès la fin des scrutins.

Les résultats seront publiés aux heures prévues pour les différents tours :

- par affichage au pilier public
- par affichage au panneau d'information de l'administration communale
- par affichage à la fontaine du Chêne
- sur le site internet de la commune : www.mont-la-ville.ch
- par MLV info SMS de la commune de Mont-la-Ville.

Merci d'avance de votre collaboration

Le bureau électoral.